



Conseil Central de l'Action Sociale du 27 novembre 2014



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration,
Mesdames et Messieurs,

Une nouvelle fois, et c'est le cas malheureusement, depuis de trop nombreuses années, le conseil central de l'action sociale se tient quelques semaines après l'annonce des restructurations, réorganisations et autres fermetures d'établissements qui n'en finissent pas de plonger les salariés du ministère de la défense dans un profond désarroi.

A quoi il faut ajouter, le gel du point d'indice pour les fonctionnaires, ainsi que la suspension des décrets salariaux pour les ouvriers de l'état.

Monsieur le Secrétaire Général, à la lecture des documents préparatoires, nous constatons une baisse du budget de l'action sociale. Alors que bon nombre de salariés de notre ministère sont déjà en situation de précarité, si nos dirigeants continuent la politique de casse de nos établissements initiée par le plan Sarkozy/Morin, il est fort probable que les drames humains vont se multiplier, tout au long de la loi de programmation militaire 2014-2019.

S'agissant du bilan qualitatif, nous prenons acte de la baisse du nombre d'enfants refusés en crèche. Cependant, nous ne pouvons accepter à l'aube du 3ème millénaire, que plus d'un tiers des demandes soient refusées. A ce sujet, il est indispensable monsieur le secrétaire général, de nous donner des informations sur la volonté d'avoir au moins une crèche par base de défense.

Sur le chapitre 1, concernant les modalités de délivrance des prêts, la CGT est favorable à revoir les conditions d'attribution, pour les ressortissants qui souhaitent effectuer eux mêmes leurs travaux.

Sur le projet de la prestation de soutien, en cas d'absence prolongée du domicile devant, à terme, remplacer le CESU défense, la CGT considère que cette nouvelle prestation doit servir en priorité aux revenus les plus faibles. De fait, nous demandons que le quotient familial soit plafonné à 8751 euros.

Quant à la nouvelle prestation d'aide à l'accueil périscolaire des enfants de 6 à 11 ans, la CGT attire votre attention, Monsieur le Secrétaire Général, sur le fait que les conditions d'attribution ne restreignent le champ des bénéficiaires.

Pour l'année 2015, Monsieur le secrétaire général, la CGT demande que deux sujets soient abordés par les membres du CCAS que sont la restauration et le logement.

Pour finir, nous comprenons que le calendrier soit contraint, ceci étant n'aurait-il pas été judicieux que le CCAS se déroule sur une journée.

Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs merci de votre attention.